



CTPD DU 31 MARS 2009

Déclaration liminaire

A LA MISE EN PLACE DU SIP DE BRIOUDE

La mise en place des Services Impôts des Particuliers (SIP), associée à la **fusion CDI-CDIF**, fait partie du projet global visant à la création du **Guichet Fiscal Unifié** des Particuliers.

Le **SNADGI-CGT** est opposé sur le fond à cette réforme menée au nom de la réforme de l'Etat s'inscrivant dans la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** qui n'a pour but que de faire des économies d'échelles sur les structures et l'emploi public. Cette politique se caractérise notamment par des concentrations et des fermetures de services publics, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la suppression de milliers de postes, 4 à la DSF 43 au 1/09/2009.

Le SNADGI-CGT est opposé également à la réforme qui supprime la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, un principe, à nos yeux, indispensable à la qualité et l'intégrité du service public.

Au-delà de notre opposition sur le fond à toutes ces réformes, le **SNADGI-CGT 43** n'apprécie pas la forme qu'elles prennent dans la mesure où aucun dialogue n'est possible avec l'administration. Vous avez contraint, Monsieur le Président/Directeur, le **SNADGI-CGT 43** à boycotter la **commission dite de suivi** sur la mise en place du **SIP de Brioude**. En effet, force est de constater que vous et votre collègue Monsieur le TPG avez décidé unilatéralement et ce dès la première réunion du 4 juillet 2008 de toutes les orientations sans aucune concertation.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 n'ont eu de cesse de dénoncer toutes les incohérences de vos choix, tant en terme de restructurations, qu'en terme de gestion des personnels et bien sûr en terme de qualité du service que nous devons à la population. Quant aux missions, elles sont pour beaucoup, soit mises grandement en péril, soit carrément abandonnées, alors même que vous affichez ouvertement votre ambition, comme la DG, en matière de qualité de service.

Un groupe de travail, qui s'est tenu le 27 Mars à la DG sur la mise en place des SIP a mentionné que pour ceux de taille modeste, la mission d'accueil devrait être confiée à des agents spécifiquement formés pour cette mission. Il a d'autre part souligné que pour permettre d'assurer la permanence de la mission, il fallait désigner deux agents au moins.

Les divers groupes dit « de travail » locaux, outre la bizarrerie quant à leur composition, n'avaient pas pour but de prendre en compte les revendications des agents, mais seulement de leur imposer la réforme. Jamais leurs remarques de fond n'ont été prises en compte. L'adresse faite, suite à **HTII** en janvier, sur des revendications de bases concernant cette création, en direction de vous-même et de Monsieur le TPG est restée lettre morte. Ne parlons pas du simulacre de la commission de suivi que les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** ont eu

l'intelligence de boycotter pour ne pas servir d'alibi en terme de dialogue avec l'administration. A noter tout de même que les divers comptes rendus s'y référant démontrent, s'il le fallait, l'importance de notre présence.

Sous couvert de dialogue social, ces groupes dit de travail n'ont été que de simples réunions d'information, voire simplement de la propagande. Le **SNADGI-CGT** est également en désaccord avec la méthode employée par l'administration notamment quand elle tient ces groupes de travail avec les agents ou ces réunions labellisées « d'information » avec leurs représentants, pour avaliser la mise en place du **SIP**, avant la tenue d'un **CTPD**, ou alors qu'elle nous dise clairement que le **CTPD** ne sert plus à rien en matière de réforme.

Pour le **SNADGI-CGT 43**, l'administration ne se donne même pas les moyens de réussir sa réforme qui lui permettrait de soigner sa vitrine. **Quelles que soient les solutions envisagées, les moyens en personnel restent un problème crucial à la bonne marche et à la qualité du service public.**

L'augmentation prévisible des charges de travail dans le cadre de la mise en place des **SIP**, associée à la fusion assiette recouvrement, se fera au détriment des missions, de la qualité et de la disponibilité du service public. **Tout cela aura inévitablement comme conséquence la dégradation des conditions de travail** avec toujours un manque de considération, des réformes locales imposées, un manque d'écoute, un manque de soutien, un stress de plus en plus présent accentué par la dictature des sacro saints indicateurs.

Dans ces conditions, si l'administration prend la responsabilité de mettre en place le SIP de BRIOUDE dans la précipitation, contre l'avis des personnels et de leurs représentants, il faudra qu'elle en assume TOUTES les conséquences en matière de conditions de travail et de gestion des personnels, sans parler de la qualité du service qu'elle s'est engagée à rendre.

Le **SNADGI-CGT 43** continuera à assumer, comme toujours, son rôle de défense des personnels dans le cadre des instances paritaires que sont les **CTPD**, **CHS** et **CAPL**.

Pour finir, Monsieur le Président/Directeur, vous ne pouvez nier certaines évidences locales. **En décembre 2008 vos agents ont signé à 89 % une pétition contre, entre autre, votre politique unilatérale de mise en place de nouvelles structures.**

Début **2009** votre département caracole en tête du box office de grévistes. **Le 29 janvier, ils étaient près de 83%.** Même si vous ne faites pas partie directement de cette écrasante majorité de mécontents, votre investissement n'est pas étranger à cette performance. **Le 19 Mars** c'est encore plus de **71%** de vos collaborateurs qui optent pour la grève alors que leur pouvoir d'achat est en chute libre.

Que dire des investissements conséquents, des deux directions du Trésor et des Impôts, pour organiser les **réunions de propagande** sur la mise en place au forceps de la **DGFIP**. Elles sont rythmées par la lettre aux agents de notre **DG** qui développe dans sa conclusion l'**idée maîtresse de la communauté de travail** qui, en d'autre temps, avait porté une idéologie pour le moins contestable....déclamée pas très loin d'ici le 1^{er} Mars 1941 dans un discours resté mémorable.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, persuadés que nous avons encore raison, nous réitérons nos revendications .

Reportez la mise en place du SIP de Brioude à 2012 ou a minima à la fin de l'année pour les raisons expliquées ci-avant .

Engagez-vous, avec Monsieur le TPG, à transférer a minima 2 emplois pour assurer toutes les missions confiées au **SIP**, **pour respecter les engagements de la DG .**